
Renvoi au comité des Finances de l'annonce de la vente de divers biens nationaux du district de Mauriac (Cantal), lors de la séance du 5 frimaire an III (25 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des Finances de l'annonce de la vente de divers biens nationaux du district de Mauriac (Cantal), lors de la séance du 5 frimaire an III (25 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 164;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19715_t1_0164_0000_6

Fichier pdf généré le 15/07/2019

donc disparu ces hommes pervers, dont l'astucieuse et dévorante politique ne vouloit que le sang ! Ils ont donc disparu !... Et les principes les plus purs viennent enfin porter dans les playes profondes de la Patrie, le baume salutaire.

Nous avons possédé dans nos murs, le représentant Charles Delacroix, il y a déployé cette humanité, cette justice qui animent les législateurs français, et qui ajoutent à la vénération que la France entière a voué à ses bienfaiteurs.

Soyez à jamais bénis, législateurs, entendez de toutes parts les actions de grâce que le peuple français vous rend ; poursuivez avec rigueur les ennemis ; maintenez la justice pour tous, et continuez dans ces momens de triomphe à assurer le bonheur de la République, comme nos armées nous assurent la gloire.

BROUILLON, *président de district*, ROUGIER, MARCHAND, *administrateurs*, Antoine HECHÉZ, *vétéran et 76 autres signatures*.

21

Les maire et officiers municipaux de la commune de [Menat], département du Puy-de-Dôme, font passer à la Convention le procès-verbal qui constate la remise de l'argenterie de leur église.

Renvoi au comité des Finances (65).

22

Les citoyens composant la municipalité et la société populaire de Marcilly-sur-Seine, district de Sézanne, département de la Marne, félicitent la Convention sur les principes contenus dans l'adresse au peuple français, lui promettent de les mettre en pratique, l'invitent à rester à son poste et à affermir l'ouvrage qu'elle a commencé.

Mention honorable, insertion au bulletin (66).

[*Les citoyens de la municipalité et de la société populaire réunis de Marcilly-sur-Seine à la Convention nationale, Marcilly-sur-Seine, s. d.*] (67)

Pères de la Patrie,

Nous ne ferons point entendre dans le sanctuaire des lois le langage de la flatterie ni celui de l'éloquence simple, mais bons républicains, nous vous déclarons aussi que vous avez bien mérité de la patrie dont vous assumez le bonheur par la justice et la probité.

Nous avons relu cette adresse énergique et sublime où vous consignez vos principes : et

(65) P.-V., L, 97-98. *Bull.*, 7 frim. (suppl.).

(66) P.-V., L, 98.

(67) C 328 (1), pl. 1446, p. 35. *Bull.*, 7 frim. (suppl.).

c'est à la face des nations que nous nous joignons au concert de bénédictions qui s'élèvent jusqu'à vous de toutes les parties de la République.

Restez, restez à votre poste, fondateurs de la prospérité publique ; d'une main ferme et courageuse, soutenez le gouvernail de l'État, de l'autre renversez constamment l'effroyable système de la destruction des hommes et des choses. Point de grâce aux buveurs de sang, point de grâce non plus aux ennemis du peuple et de la liberté.

Vous voulez retirer des débris l'industrie et le commerce ; vous voulez que les talents ne soient plus des crimes ; vous voulez substituer au siècle des vandales le siècle des vertus, des lettres et des arts, continuez à vouloir et tous ces prodiges s'opéreront.

Le commerce et l'industrie, âmes des empires appellent votre sollicitude. Les moyens que vous avez pris peuvent les raviver si la confiance s'affermît ; et la confiance s'affermira si la justice n'est plus un vain mot et si la tyrannie ne succède pas à la tyrannie.

Nos fils combattent pour la liberté et pour le maintien de vos lois. Nous les admirons ; nous les encourageons et dans les lettres qu'ils nous adressent, ils partagent notre respect pour la Convention nationale.

Pères de la Patrie, continuez à veiller sur leurs destinées et sur les nôtres, et restez à votre poste jusqu'à ce que les esclaves aient reconnu que la République française est aussi digne de la liberté que de l'admiration des lumières et de la postérité.

Suivent 54 signatures dont celle de J. CHARRON, président de la société populaire.

23

L'agent national près le district de Mauillac, département du Cantal, annonce à la Convention que divers objets nationaux, estimés 26 480 liv., ont été vendus, dans le courant de la première décade de Brumaire, 131 075 liv. ; et qu'il s'en est vendu, depuis Pluviôse dernier jusqu'à ce jour, pour 3 276 595 livres, dont l'estimation se portoit à 1 142 638 livres, différence de 2 133 657 L.

Renvoi au comité des Finances (68).

24

Les membres du conseil-général et l'agent national du district de Mons, département de Jemappes [sic], félicitent la Convention sur les principes renfermés dans son Adresse au peuple français. Ils témoignent de leur admiration et leur reconnaissance pour les hautes destinées

(68) P.-V., L, 98.